

L'intervenant-pair indépendant

Être intervenant-pair indépendant : c'est quoi ?

L'intervenant-pair est une personne en situation de handicap qui a choisi de transformer son expérience de vie en expertise à transmettre aux autres.

L'intervenant-pair indépendant a créé sa structure (par exemple : une microentreprise, une coopérative...).

En fonction des interventions qu'il fait, il peut demander à être payé en échange. Il peut aussi choisir de ne pas être payé et demander un reçu fiscal : c'est un document qui permet de payer moins d'impôts.



Vincent est un intervenant-pair indépendant.

Il nous raconte son choix :

« Moi j'ai choisit d'être à mon compte. Principalement parce que je voulais avoir une autonomie et une liberté. On peut me demander de faire des choses, mais sur un cahier des charges que j'ai signé avec eux sur une commande bien précise. »



Point d'attention : un indépendant peut avoir beaucoup de démarches administratives à faire.

Les étapes pour vous guider :

Vous trouverez sur le site :

- des idées et des ressources pour vous former,
- les étapes pour exercer en tant qu'intervenant-pair,
- les étapes et des ressources pour votre arrivée en entreprise.